

Votants : 69

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - COMMUNE DE MAGNÉ - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION C-02-02-2024 DU 8 FÉVRIER 2024

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUITRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Noélie FERREIRA, Thibault HEBRARD, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Dany MICHAUD, Rose-Marie NIETO, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Christelle CHASSAGNE.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022-2024 - COMMUNE DE MAGNÉ - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION C-02-02-2024 DU 8 FÉVRIER 2024

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.242-4 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) de 3^{ème} génération 2022-2024 ;

Considérant la sollicitation du PACT de 3^{ème} génération pour la création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel - Phase 1 ;

Par délibération en date du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal de Magné a approuvé le plan de financement prévisionnel pour la création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel - Phase 1 et a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 64 427,88 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024, le coût total prévisionnel de l'opération étant de 128 855,76 € HT.

Dans ce cadre, une subvention d'un montant de 64 427,88 € a été attribuée par la Communauté d'Agglomération du Niortais par délibération en date 8 février 2024 à la Commune de Magné au titre du Programme d'Appui Communautaire au territoire 3^{ème} génération 2022-2024.

Suite à une erreur matérielle, le montant du PACT 3 est ramené à 63 328 € afin que le montant de l'enveloppe de PACT 3 attribuée à la commune de Magné soit respecté.

Ainsi, la commune de Magné procède à la modification du plan de financement de la délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2023 sollicitant le PACT de 3^{ème} génération et demande, à ce titre, le retrait de la délibération C-02-02-2024 de la CAN en date du 8 février 2024.

Pour rappel, l'enveloppe du PACT 3 d'un montant de 109 459 € a été répartie, à la demande de la commune selon les modalités suivantes :

- Acquisition de matériel de désherbage mécanique à batterie - PACT 3 sollicité à hauteur de : 13 630 € ;
- Acquisition de 3 cuves hors sol - PACT 3 sollicité à hauteur de : 5 168 € ;
- Création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel Phase 1 - PACT 3 sollicité à hauteur

- de : 63 328 € ;
- Création d'un parc paysager et de loisirs intergénérationnel Phase 2 - PACT 3 sollicité à hauteur de : 27 333 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le retrait de la délibération C-02-02-2024 du 8 février 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président